

Latour Bas Elne, le 12 mars 2021



LATOUR-BAS-ELNE

Monsieur le Maire

De LATOUR BAS ELNE

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Je soussigné, François BONNEAU, Maire de la commune de LATOUR BAS ELNE, certifie avoir procédé le 12 mars 2021 en Mairie de Latour Bas Elne, à l’affichage de la délibération N° 18/2021 en date du 11 mars 2021 prescrivant les modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée N° 2 du Plan Local d’Urbanisme de la commune de Latour Bas Elne et ce du 12 mars 2021 jusqu’à la fin de la mise à disposition soit le 04 juin 2021

En foi de quoi est délivré le présent certificat, pour servir et valoir ce que de droit

Fait à LATOUR BAS ELNE, le 12 mars 2021

Le Maire



François BONNEAU